

Correctif : le MEDEF ne demande pas une baisse de 90 milliards d'euros sur le coût du travail

Publié le 21 juillet 2016

Contrairement aux titres de certaines éditions du Figaro, le MEDEF ne demande pas une baisse de 90 milliards d'euros de coût du travail : ce montant correspondant à la baisse des charges nécessaire pour rééquilibrer notre compétitivité par rapport à l'Allemagne, qui passe à la fois par une diminution des coûts du travail et de la fiscalité pesant sur les entreprises.

Le MEDEF rappelle que l'écart de compétitivité entre la France et l'Allemagne était, en 2013, **de près de 135 milliards d'euros**, pour moitié sur le coût du travail et pour moitié sur la fiscalité.

Une fois le Pacte de Responsabilité mené à son terme, il subsistera donc encore plus de 90 milliards d'euros d'écart. L'objectif doit être de combler cet écart en 5 ans, en poursuivant la baisse du coût du travail et de la fiscalité, soit :

- baisser le coût du travail français de l'ordre de 35 milliards d'euros.
- baisser la fiscalité pesant sur les entreprises de 55 milliards d'euros.

Pour **Pierre Gattaz, président du MEDEF**, *"le redressement de la compétitivité de notre économie a été engagé grâce au pacte de responsabilité qui commence à porter ses fruits. Il faut poursuivre et accentuer cette politique si nous voulons nous battre à armes égales avec nos amis allemands."*